

POUR UN NUMÉRIQUE SOUTENABLE : 127 PARTICIPANTS À LA PLATEFORME DE TRAVAIL, UN RAPPORT ET 11 PROPOSITIONS

L'empreinte environnementale du numérique (réseaux de communication, terminaux, centres de données et usages) est un sujet d'attention croissant. L'Arcep a souhaité s'en saisir pleinement avec l'ambition de faire de l'enjeu environnemental un nouveau chapitre de la régulation. Elle a lancé une série de travaux, qui ont abouti fin 2020 à la publication d'un rapport d'étape et des propositions pour conjuguer développement des usages et réduction de l'empreinte environnementale du numérique.

La démarche de l'Arcep

L'Arcep a publié une première note sur l'empreinte carbone du numérique en octobre 2019. En avril 2020 elle a ajouté un volet environnemental à son outil de collecte d'informations auprès des opérateurs télécoms, afin de mieux comprendre les enjeux environnementaux du secteur et d'informer les pouvoirs publics et les utilisateurs sur l'impact de leurs usages. Cette collecte porte sur des données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des réseaux et la consommation électrique des box des opérateurs.

Plus largement, l'Arcep, pour mieux comprendre et appréhender les enjeux liés à l'empreinte environnementale du numérique, a souhaité écouter les différentes parties prenantes du numérique et de l'environnement. En plus de rencontres avec des experts engagés sur la thématique, elle a développé un espace de dialogue au sein de la plateforme collaborative « Pour un numérique soutenable », lancée en juillet 2020, autour des réseaux télécoms dans leur ensemble (fixes et mobiles), des terminaux et des usages. L'objectif : décloisonner les débats et recueillir la parole d'un plus grand nombre d'acteurs (institutions, opérateurs, entreprises du numérique, collectivités et associations de collectivités, etc.). Animés avec le collectif *Ouishare*, ces moments de rencontre et d'échange ont permis de partager les visions, les pratiques ainsi que les outils et compétences de chacun.

Ces échanges, ainsi que les 42 contributions écrites des participants, ont nourri le rapport d'étape que l'Autorité a publié le 15 décembre 2020. Elle formule dans ce rapport 11 propositions pour conjuguer développement des usages et réduction de l'empreinte environnementale du numérique.

Le numérique peut et doit prendre sa part à la stratégie bas carbone, sans renoncer aux possibilités d'échanges et d'innovation

Afin que les réseaux d'échanges poursuivent leur développement comme un « bien commun », l'Autorité souhaite intégrer plus largement la question environnementale dans son action quotidienne et les propositions qu'elle peut formuler.

Avec le rapport d'étape, l'Arcep a pris acte du fait que le numérique peut et doit prendre sa part à la stratégie bas carbone, sans pour autant renoncer aux possibilités d'échange et d'innovation que la technologie est susceptible d'apporter. Il ne s'agit pas de condamner le numérique en lui-même, ni de brider ou restreindre a priori son utilisation : certains usages participent directement à la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Il ne s'agit pas non plus de considérer le numérique comme un secteur dispensé des efforts à accomplir pour respecter l'Accord de Paris et ses exigences nouvelles. La convention citoyenne pour le climat note ainsi que si le numérique est un levier essentiel pour la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique, ce dernier ne doit pas contribuer davantage à la hausse des émissions.

C'est donc une voie du milieu entre les deux écueils du laisser-faire et de l'économie administrée qui est proposée par l'Arcep. Une mobilisation de l'instrument de la régulation en tant que courroie de transmission entre l'initiative du marché et l'exigence de l'intérêt général.

Tous responsables pour un numérique bas carbone : acteurs publics, régulateur, acteurs économiques et consommateurs

Constatant qu'une prise de conscience est déjà à l'œuvre, les propositions de l'Arcep se sont donné pour objectif d'amplifier cette mobilisation, et de s'assurer qu'elle permette effectivement de dépasser le seul registre des bonnes intentions, pour s'inscrire dans une trajectoire ambitieuse de réduction de l'empreinte environnementale. Il s'agit d'inventer une régulation environnementale du numérique, intégrant non seulement les opérateurs télécoms mais aussi les fabricants de terminaux, les fournisseurs de contenus et d'application en ligne, les exploitants de centres de données, etc. Les consommateurs peuvent aussi jouer un rôle plus actif à condition de disposer des informations utiles et fiables, dans une logique de régulation « par la donnée ».

Concrètement, cette approche et les 11 propositions formulées par l'Arcep dans son rapport se déclinent en 3 axes, dont un concernant spécifiquement les actions de régulation de l'Arcep (transition du cuivre vers la fibre, question des technologies mobiles déployées, question de la mutualisation des réseaux, etc.).

LES 11 PROPOSITIONS DU RAPPORT « POUR UN NUMÉRIQUE SOUTENABLE » DE L'ARCEP

AXE 1

RENFORCER LA CAPACITÉ DE PILOTAGE DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

1. Confier à une entité publique le pouvoir de collecter les informations utiles auprès de l'ensemble de l'écosystème numérique
2. Participer, dans le cadre de ses initiatives avec l'ADEME, à la **création d'un référentiel de mesure de référence**

AXE 2

INTÉGRER L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL DANS LES ACTIONS DE RÉGULATION DE L'ARCEP

SUR LE FIXE

3. Accompagner la **transition du cuivre vers la fibre**
4. Encourager les **optimisations des réseaux** (mutualisation)
5. Encourager des initiatives visant à la **mise en veille automatique des box des opérateurs**

SUR LE MOBILE

6. Affiner l'analyse des impacts d'une **extinction des réseaux 2G ou 3G** pour lever les barrières possibles
7. Étudier en 2021 une **évolution des indicateurs de « performance » des réseaux** pour y intégrer l'enjeu environnemental
8. Étudier, en lien avec les acteurs, les solutions **d'optimisation de l'impact environnemental des réseaux mobiles**
9. Développer un **suivi plus précis des pratiques de subventionnement de terminaux par les opérateurs** et de leurs effets

AXE 3

RENFORCER LES INCITATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, ACTEURS PRIVÉS, PUBLICS ET CONSOMMATEURS

10. Élaborer avec les acteurs concernés des **codes de conduite/chartes** renforçant la logique d'écoconception et pouvant mener à l'adoption **d'engagements juridiquement contraignants**
11. Renforcer la **capacité d'action et la responsabilité des utilisateurs** par une démarche de **régulation par la donnée favorisant l'émergence d'outils d'aide à la décision du consommateur (« baromètre environnemental »)**

L'Arcep souhaite inscrire son action dans la concertation et en cohérence avec les pouvoirs publics, notamment avec l'ADEME

L'Arcep portera ainsi en 2021, dans le cadre de ses compétences, les propositions formulées par le rapport et continuera à travailler avec les acteurs, et notamment les collectivités qui le souhaiteraient, pour faire avancer l'expertise de chacun, la connaissance des pouvoirs publics et le développement de solutions en ce sens.

Pour mener ses travaux, l'Autorité s'inscrit dans un dialogue continu avec les pouvoirs publics. Le Haut Conseil pour le Climat ainsi que la mission d'information du Sénat portant sur l'empreinte environnementale du numérique ont ainsi auditionné l'Arcep. Les données chiffrées et pistes proposées dans le rapport publié par le Sénat ont notamment permis d'alimenter les réflexions du régulateur. La feuille de route gouvernementale visant à réduire l'impact environnemental du numérique donne elle aussi lieu à des échanges étroits

avec le ministre de la Transition énergétique ainsi que le secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques. L'Arcep a également renforcé sa collaboration avec l'ADEME (Agence de la transition écologique), avec laquelle elle partage désormais une mission conjointe, confiée par le ministère de la Transition écologique ainsi que le ministère de l'Économie et des Finances. Ces travaux feront l'objet d'un rapport commun spécifique fin 2021. Au-delà du niveau national, l'Arcep souhaite porter ces travaux aux échelons européens et internationaux.

L'Autorité souhaite enfin pérenniser le processus de dialogue, d'écoute et d'enrichissement mutuel qu'elle cherche à construire depuis le lancement de sa démarche. Elle proposera ainsi aux participants de la plateforme et à tout acteur qui souhaiterait rejoindre la démarche, de se réunir à nouveau en milieu d'année 2021 pour faire un état des lieux sur l'avancée de ces propositions et plus généralement sur l'évolution de l'empreinte environnementale du numérique.